



3891 ÉCOLE DES ALIZÉS 2022-2023

Première réunion régulière du conseil d'établissement

Mercredi 12 octobre 2022 à 19 h, en mode hybride

PROCÈS-VERBAL

1. Ouverture de l'assemblée

a) Mot de bienvenue et présences

À 19 h, Mme Daisy Roussel souhaite la bienvenue aux membres du CE.

Présences :

Mesdames : Guylaine Pepin, directrice
Christine Dubé, parent
Louise Plante, parent
Stéphanie Bérubé, parent
Daisy Roussel, parent
Audrey Plourde-Imbeault, parent
Marie-Eve Rioux, enseignante
Nelly Guimond, responsable du service de garde

Messieurs : Henrik Hudier, enseignant
Stéphane Fournel, technicien en éducation spécialisé

Absences :

Madame : Sophie Picard, parent

Personnel professionnel (siège vacant)

b) Nomination d'un/d'une secrétaire d'assemblée

Le secrétariat de la rencontre est assumé par Mme Guylaine Pepin.

c) Lecture et adoption de l'ordre du jour

CÉ 22-23/1.01

Après lecture de l'ordre du jour par Mme Daisy Roussel, il est proposé par Mme Stéphanie Bérubé d'adopter l'ordre du jour tel que présenté. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

d) Adoption du procès-verbal du 14 juin 2022

Le document n'ayant pas été acheminé aux membres pour lecture préalable, Mme Daisy Roussel en fait la lecture.

CÉ 22-23/1.02

Il est proposé par Mme Audrey Plourde-Imbeault d'adopter le procès-verbal du 14 juin 2022. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

e) Suivi au procès-verbal

4.b) ii. Mme Sophie Picard étant absente, le suivi est reporté à la prochaine rencontre.

5.d) i. Mme Nelly Guimond confirme que le parent doit payer même si son enfant est absent du service de garde, puisque les règles ministérielles imposent désormais le principe de « place réservée, place payée ».

2. Élections des officiers

Mme Guylaine Pepin agit à titre de présidente et secrétaire des élections.

À l'ouverture des candidatures, chaque membre est invité à nommer son intérêt pour un poste d'officier. Mmes Roussel, Plante et Bérubé confirmant leur intérêt de poursuivre dans leur mandat respectif et aucun autre membre signifiant son intérêt, aucun vote n'est nécessaire.

- a) Mme Daisy Roussel est élue à la présidence ;
- b) Mme Louise Plante est élue à la vice-présidence ;
- c) Mme Stéphanie Bérubé est élue à la trésorerie.

CÉ22-23/1.03

L'élection des officiers est approuvée à l'unanimité.

- d) Nomination des membres de la communauté;
Mme Audrey Plourde-Imbeault est nommée à titre de membres de la communauté. Un poste demeure vacant.

CÉ22-23/1.04

Il est proposé par Mme Stéphanie Bérubé d'adopter les nominations des membres de la communauté. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

3. Questions du public

Aucune question du public.

4. Informations de la présidente/du président

Aucun point pour cette rencontre.

5. Informations de la direction

a) Dénonciation d'intérêt (information)

Les membres du C.É. doivent remplir le formulaire s'ils croient avoir un conflit d'intérêts, et ce, à n'importe quel moment en cours de mandat.

b) Code d'éthique

Mme Guylaine Pepin présente le code d'éthique qui est le même que l'an passé. Une lecture préalable en a été faite. Tous les membres adhèrent au code d'éthique.

c) Règles de régie interne

Le document ayant été envoyé en lecture préalable, une dispense est acceptée.

Il est proposé par Mme Christine Dubé d'apporter la modification suivante :
19.01 : remplacer « par la poste ou par télécopieur » par « par écrit ».

Il est proposé par Mme Guylaine Pepin d'apporter la modification suivante :
6.01 : retirer « par écrit » pour ne conserver que « par courriel ».

Il est proposé par Mme Nelly Guimond d'adopter le document Code d'éthique et le document Règles de régie interne de Conseil d'établissement.

CÉ22-23/1.05

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

6. Questions relatives à notre école

- a) **Projet éducatif et plan de mise en œuvre 2022-2023 ;**
Mme Guylaine Pepin présente au conseil d'établissement la version à jour du projet éducatif de l'école des Alizés.
CÉ22-23/1.06 Il est proposé par Mme Christine Dubé d'adopter le projet éducatif 2022-2023 de l'école des Alizés tel que présenté. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.
- b) **Plan de lutte contre l'intimidation et la violence 2022-2023 ;**
Mme Guylaine Pepin présente au conseil d'établissement le plan de lutte contre l'intimidation et la violence dans sa version révisée.
CÉ22-23/1.07 Il est proposé par Mme Stéphanie Bérubé d'adopter le plan de lutte contre l'intimidation et la violence de l'école des Alizés tel que présenté. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.
- c) **Mesures d'urgence 2022-2023 ;**
À la suite de la présentation faite par Mme Guylaine Pepin, une lecture préalable ayant été faite, M. Henrik Hudier propose d'approuver le document Mesures d'urgence 2022-2023 tel que présenté. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.
CÉ22-23/1.08
- d) **Grille-matières 2023-2024 ;**
Mme Guylaine Pepin présente aux membres la proposition de grille-matières pour l'année 2023-2024. Aucune modification n'est apportée comparativement à la grille-matières 2022-2023.
CÉ22-23/1.09 Il est proposé par Mme Audrey Plourde-Imbeault d'adopter la grille-matières 2023-2024 de l'école des Alizés tel que présentée. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.
- e) **Normes et modalités d'évaluation 2022-2023 ;**
Mme Guylaine Pepin présente les précisions apportées au document Normes et modalités d'évaluation 2022-2023. Les membres du CÉ demandent à recevoir le document par courriel pour lecture et analyse. Une approbation par courriel (sondage FORMS) permettra d'adopter ce document. Cette adoption sera consignée lors de la prochaine réunion, en suivi au procès-verbal.
- f) **Activités éducatives nécessitant un changement à l'horaire ou un déplacement à l'extérieur des locaux;**
Les activités soumises à l'approbation du conseil d'établissement sont :
- Cueillette de citrouilles à la Fourche du Troll – Audrey Morneau, Laurence Tessier, Catherine St-Pierre, Laurence Harton – 5 octobre 2022 ;
 - Cueillette de citrouilles à la Fourche du Troll – Marie-Andrée Banville, Marie-Josée Dubé, Kathy Mongeon – 13 octobre 2022 ;
 - Piscine et Île des Moussaillons – Complexe Desjardins et Centre d'amusement – Marie-Andrée Banville, Marie-Josée Dubé, Kathy Mongeon – 28 octobre 2022 ;
 - Salon du livre – Centre des congrès de l'Hôtel Rimouski – Audrey Morneau, Laurence Tessier, Catherine St-Pierre, Laurence Harton – 3 novembre 2022 ;
 - Île des Moussaillons – Centre d'amusement, Rimouski – Audrey Morneau, Laurence Tessier, Catherine St-Pierre, Laurence Harton – 3 novembre 2022 ;
 - Madame Bolduc en tournée! – Musée régional de Rimouski – Laurie St-Pierre, William Bois, Annie Plusquellec – 23 novembre 2022 (pm) ;
 - Spectacle Le magicien d'Oz, Salle Desjardins-Telus, Spect'Art Rimouski – Marie-Josée Dubé, Marie-Andrée Banville – 13 décembre 2022 ;

- Piscine – Complexe Desjardins – Laurie St-Pierre, William Bois, Annie Plusquellec – 23 novembre 2022 ;
- Théâtre musical : Le magicien d'Oz – Salle Desjardins-Telus, Spect'Art Rimouski – 1^{er} et 2^e cycle – Catherine L-Beaulieu, Rafaëlle St-Hilaire, Réal Leclerc, Chantale Gagnon, Catherine Roy ;
- Théâtre musical : Le magicien d'Oz – Salle Desjardins-Telus, Spect'Art Rimouski – préscolaire– Murielle Chevarie, Audrey Morneau, Catherine St-Pierre, Laurence Harton ;
- Comédie Musicale Footloose – Polyvalente Paul-Hubert, Rimouski – 2^e, 3^e et adaptation scolaire ;

CÉ22-23/1.10

À la suite de la présentation faite par Mme Guylaine Pepin, Mme Louise Plante propose d'approuver la tenue de ces sorties. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

CÉ22-23/1.11

g) Autorisation annuelle pour sorties près de l'école ;

Il est proposé par Mme Christine Dubé de déléguer à la direction l'approbation des sorties qui ne nécessitent pas de transport et qui ne génèrent aucuns frais chargés aux parents, et ce, pour l'année 2022-2023. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

h) Utilisation des locaux

Mme Guylaine Pepin informe le CE de l'utilisation des locaux faite par d'autres organismes que l'école, principalement par la Ville de Mont-Joli. Les activités en soirée ont repris, et sont soumises aux normes sanitaires prescrites par la Santé publique en vigueur. De plus, les cours de piano ont également repris.

i) Service de garde scolaire

- Résultats au 30 juin 2021 ;**
- Budget révisé 2021-2022.**

Les documents financiers requis pour ce point n'ayant pas été diffusés, le point est reporté à la prochaine rencontre.

7. Consultation du centre de services scolaire

Aucune consultation.

8. Décisions relatives aux finances de l'école

a) Budget de l'établissement

Les documents financiers requis pour ce point n'ayant pas été diffusés, le point est reporté à la prochaine rencontre.

b) Dons – Subvention – levées de fonds

En vue de ramasser des fonds pour la revalorisation de la cour d'école, l'équipe-école souhaite organiser deux campagnes de financement :

- Marché de Noël (8 décembre 2022),
- Lecture-o-thon (avril 2023).

Par ailleurs, M. Pascal Bélanger souhaite obtenir l'autorisation de « passer le chapeau » lors des concerts de musique.

CÉ22-23/1.12

Il est proposé par Mme Daisy Roussel que le conseil d'établissement autorise ces trois modalités de financement. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

c) Budget annuel de fonctionnement du CE

Le compte bancaire du CE a été fermé en juin 2022. Le solde de 1292,66 \$ a été versé dans un poste budgétaire à même le budget de l'école.

**Pour que demain ait le vent dans les voiles : chaque élève, notre œuvre.
Respect + Coopération + Persévérance**

- d) Mesures dédiées
Les documents financiers requis pour ce point n'ayant pas été diffusés, le point est reporté à la prochaine rencontre.
- e) Fonds à destination spéciale
Les documents financiers requis pour ce point n'ayant pas été diffusés, le point est reporté à la prochaine rencontre.

9. Fonctionnement du conseil d'établissement

- a) Calendrier des réunions
Les dates des séances du CE pour l'année scolaire 2021-2022 seront :
- 12 octobre 2022, 19 h, en formule hybride ;
 - 23 novembre 2022, 19 h, en formule hybride ;
 - 18 janvier 2023, 19 h, en virtuel ;
 - 15 mars 2023, 19 h, en virtuel ;
 - 3 mai 2023, 19 h, en mode hybride ;
 - 14 juin 2023, 18 h, en présence (lieu à déterminer).

CÉ22-23/1.12 Proposé par Mme Stéphanie Bérubé et adopté à l'unanimité.

- b) Trésorerie : signataires
Point traité en 8c.
- c) Formation obligatoire pour les membres du conseil d'établissement
Il est convenu par l'ensemble des membres de procéder à une lecture du cahier et à un visionnement des capsules 1 à 7 de façon individuelle, et qu'une plénière sur le sujet soit prévue à l'ordre du jour de la séance de janvier 2023. Les capsules et les documents se trouvent sur le site <https://www.quebec.ca/education/prescolaire-primaire-et-secondaire/gouvernance-scolaire/conseil-etablissement/formation-obligatoire>.
Il est néanmoins demandé que chaque membre ait une version papier du Guide du participant.

10. Divers ouvert

Mme Guylaine Pepin souhaite soumettre à l'attention du conseil d'établissement une problématique de surveillance, notamment en raison de la pénurie de personnel et de la surutilisation du personnel en place. Le point sera approfondi à la prochaine rencontre.

11. Correspondance

Aucune correspondance.

12. Fermeture de l'assemblée

- a) Évaluation de la rencontre
Les membres du conseil d'établissement sont satisfaits du déroulement de la réunion. Le mode hybride convient à l'ensemble des membres.

b) Levée de la séance

Il est proposé par Mme Louise Plante de lever la séance à 20 h 47.

CÉ22-23/1.13

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.



Mme Guylaine Pepin
Secrétaire de réunion
Directrice



Mme Daisy Roussel
Présidente